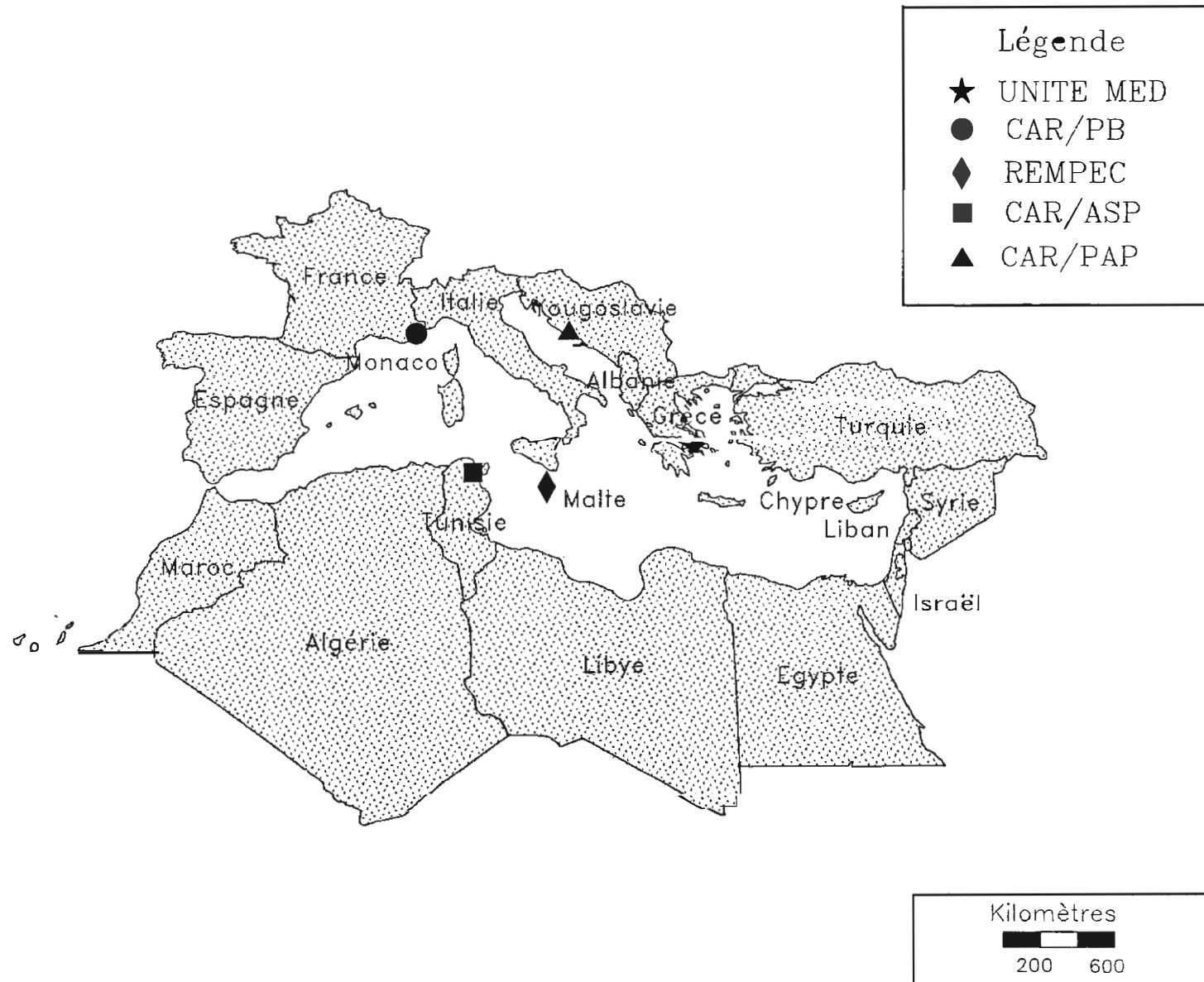


LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Sauver un patrimoine commun



Plan d'action pour la Méditerranée





LE PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Sauver un patrimoine commun

"...Lorsque plusieurs pays partagent une ressource commune dont dépend en grande partie leur vie et qu'elle est en danger, ils finissent par comprendre qu'aucun d'entre eux ne peut résoudre un tel problème seul, au niveau national. Dans ce cas là, ils ont compris que, quoiqu'ils fassent pour protéger leur zone commune - une lagune, une mer commune - n'aurait aucun sens si leurs voisins ne prenaient pas des mesures semblables pour remédier à cet état de chose..."

Mostafa Kamal Tolba
Directeur exécutif du PNUE



T A B L E D E S M A T I È R E S

AVANT-PROPOS

I. L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN MÉDITERRANÉE: PROBLÈMES ET DÉFIS

1. Le cadre physique et humain
2. Les problèmes
3. Les nouveaux défis

II. LA RÉPONSE DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

1. Historique du PAM: la longue marche
des pays riverains
2. La distribution des rôles
3. Les réalisations
4. Pleins feux sur le littoral
5. Ombres et lumières sur la région

III. APPENDICES

1. La position des signatures et
ratifications de la Convention de
Barcelone et de ses Protocoles
2. Liste des sigles utilisés
3. Les dates charnières du PAM
4. Les publications du PAM



AVANT-PROPOS

Voici plus de vingt ans que nous le savons: la Méditerranée est gravement menacée, fragilisée. Nulle part ailleurs au monde peut-être, la nature n'a été aussi prodigue envers l'homme. La clémence du climat, la pureté des paysages, l'extraordinaire position à la croisée de trois continents ont fasciné les peuples et les conquérants. Et l'homme, en retour, a fondé sur les rivages de la Méditerranée plusieurs des civilisations dont son histoire reste à jamais marquée. Mais les années 60 ont vu apparaître, ici comme ailleurs, les phénomènes conjoints de l'industrialisation, de la pression démographique, de l'urbanisation auxquels s'est ajouté - ici plus qu'ailleurs - le boom touristique. La carte postale des vacances avec son sable blond et l'azur partagé du ciel et de la mer, a peu à peu révélé un envers sur lequel nos descendants risquent d'écrire un jour le mot "fin". Pas un mois ne se passe sans que nous soyons assaillis par des images inquiétantes: oiseaux englués dans une marée noire, forêts qui partent en fumée, détritiques jonchant les plages et s'accumulant dans les fonds marins, poissons victimes par milliers de l'eutrophisation, soleil voilé par le brouillard toxique des nouvelles mégapoles. A force de se répéter, ces événements nous ont ancrés dans la conviction que nous sommes les artisans de notre propre destruction. Hier affaire d'une poignée de militants, l'écologie est devenue la préoccupation générale, du dirigeant politique au dernier de ses concitoyens. Les conclusions et les hypothèses formulées lors des réunions et colloques scientifiques sont aussitôt divulguées, parfois déformées pour alimenter des rumeurs fantaisistes. L'effet de serre, le trou de l'ozone, les déchets toxiques disputent la première place de l'actualité aux conflits, crises économiques et faits divers. Notre perception du milieu méditerranéen en est complètement modifiée.

Ce qu'on sait moins, ce qu'on ne sait pas assez, c'est que la dégradation de la région serait bien pire et à maints égards irréversible si les pays qui la composent ne s'étaient engagés, dès 1975, à oeuvrer en commun pour réduire les pollutions et maîtriser le développement. Cette coopération, inaugurée et poursuivie sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a gardé son nom de baptême - le Plan d'action pour la Méditerranée, ou PAM. Il existe aujourd'hui dans le monde onze plans similaires lancés depuis à l'initiative du PNUE dans d'autres mers régionales, mais le PAM reste exemplaire par la solidité de son cadre juridique adopté à Barcelone en 1976 et complété ensuite par de nouveaux Protocoles, par la diversité de ses volets et le dynamisme de ses Centres d'activités, par les mesures de protection prises en commun et le travail prospectif aux horizons 2000 et 2025, enfin par les premières actions "de terrain" pour l'aménagement de zones côtières.

A l'écart du battage médiatique et du catastrophisme ambiant, les 18 pays riverains et la CEE (méditerranéenne par quatre de ses Etats membres) ont tissé patiemment, au fil des ans, la trame de leur coopération. Plus d'une centaine de laboratoires participant au programme MED POL ont traqué, dépisté, cherché à mieux comprendre les agents et les processus de la pollution dans la mer, le sol, l'atmosphère. Ils ont permis de dégager un "état des lieux", condition préalable de toute action judicieuse. A partir de 1985, les premières mesures ont été décidées: normes, critères de qualité, lignes directrices. Des améliorations indéniables en ont résulté dans des domaines qui paraissaient critiques. Ainsi, le nombre des zones de baignade salubres a augmenté parallèlement au développement de stations d'épuration et d'émissaires sous-marins. Au sein du PAM, la plupart des



décisions ont été prises à l'unanimité; ce fait mérite d'être souligné dans une région que n'épargnent pas les foyers de tension, les différends politiques, les disparités économiques, sociales, culturelles. L'environnement constitue aujourd'hui en Méditerranée le seul thème de coopération multilatérale entre les gouvernements comme si l'enjeu qu'il représente faisait taire les discordes. Le constater et le dire n'est pas verser dans un optimisme de façade mais poser un jalon pour l'avenir. Ce qu'on a appris et réalisé depuis le démarrage du PAM est loin d'être négligeable. La mer que l'on diagnostiquait "morte ou moribonde" au début des années 70 s'est avérée, à un examen plus approfondi, posséder de grandes capacités de résistance à nos agressions. Pas illimitées, certes. Du moins savons-nous désormais que nous pouvons l'aider à ne pas mourir. A condition d'y mettre le prix et de ne pas relâcher l'effort commun. L'environnement n'est pas un réceptacle inerte qui subirait passivement les coups que nous lui portons. Il réagit et évolue comme tout organisme vivant, de manière complexe. "Gérer l'imprévisible" est devenu une formule à la mode pour traduire cette réalité. Et la sauvegarde de l'environnement s'apparente à une lutte avec l'Hydre de Lerne: sitôt qu'un problème est surmonté ou atténué, un autre surgit. Vient-on de mettre en place une station d'épuration des eaux usées qu'on se retrouve confronté à l'accumulation des déchets solides. Commence-t-on à envisager un développement rationnel du littoral que l'éventualité d'un réchauffement du climat et d'un relèvement du niveau de la mer remet tout en question.

On trouvera dans les pages qui suivent un aperçu sommaire des problèmes de l'environnement en Méditerranée et une présentation du Plan d'action conçu en 1975 pour y répondre - historique, rouages, fonctions, réalisations, perspectives. Il ne s'agit pas d'un tableau complaisant où l'on recenserait d'imaginaires victoires remportées contre la pollution du bassin. La cause de l'environnement appelle une information honnête. Embellir ou noircir la situation aboutit au même résultat: on décourage à la longue les bonnes volontés. Le Plan d'action a ses succès et ses déficiences. Il n'est pas à lui seul la panacée aux maux de la Méditerranée. Comme en témoigne son budget relativement modeste, il sert avant tout à coordonner, appuyer techniquement et administrativement la coopération qu'ont librement voulue les pays méditerranéens, et il n'a pas pour mission de se substituer à ces derniers. Les obligations que se fixent les Etats, les mesures qu'ils adoptent en commun ne valent que pour autant que chacun d'eux les respecte en faisant le ménage chez lui. Ce qui implique de gros investissements. Une station d'épuration pour une ville moyenne coûte autant que le tiers du budget annuel du PAM. A cet égard, il est évident que les pays en développement des rives Sud et Est n'ont pas les moyens de leurs partenaires industrialisés de la rive Nord. Souhaiter et recommander en toute occasion les transferts de technologie ne suffit pas à les assurer. Il faudra trouver bientôt, à travers des mécanismes institutionnels et financiers inédits, des formes de solidarité plus contraignantes. Là encore, le PAM est un forum de choix. Par sa composition, sa répartition Nord-Sud, la Méditerranée est un condensé de la planète. Elle a donc vocation à servir encore de modèle, à jouer un rôle pionnier comme elle l'a fait depuis la Convention de Barcelone. Tous ceux qui y résident ou viennent la visiter doivent se convaincre qu'ils peuvent contribuer à la préserver. Par leur engagement dans le mouvement associatif, leur sensibilisation comme consommateurs (et donc producteurs de déchets), ou plus simplement par leur attitude sur leur lieu de travail, dans leurs loisirs, à leur foyer. Car c'est un autre enseignement que le PAM a tiré de ses dix-sept années d'expérience: les batailles que livrent les experts, les responsables nationaux et locaux pour la défense de l'environnement ne peuvent être gagnées sans le soutien et le concours actifs de l'opinion.



I. L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN MÉDITERRANÉE: PROBLÈMES ET DÉFIS

Pour comprendre ce qui a motivé à l'origine la démarche des pays riverains de la Méditerranée quand ils ont adopté leur Plan d'action, il importe de cerner à grands traits ce qui constitue la singularité de la région, puis de recenser les problèmes les plus menaçants pour la mer et le littoral. On ne saurait dégager une image "fixe" de l'environnement. Le développement se poursuit à chaque instant, aggravant les pressions, accumulant certains polluants jusqu'au seuil critique, soulevant de nouveaux défis partagés avec le reste du monde - comme le changement du climat ou l'élimination des déchets toxiques. Aussi, toute dégradation du milieu méditerranéen est-elle à replacer dans la perspective d'une évolution accélérée mais encore hypothétique du bassin.

1. LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

Le bassin méditerranéen a vu se succéder, s'affronter parfois, se compléter et s'enrichir l'une l'autre toujours, certaines des civilisations les plus remarquables de l'histoire de l'humanité. A travers le temps, et même lorsqu'elles étaient éteintes, ces cultures n'ont jamais cessé de dialoguer, façonnant une "identité régionale" qui est perceptible dans les genres de vie, dans un tempérament que la précarité des ressources condamne à la frugalité et à la mesure mais que l'omniprésence de la mer pousse aux échanges, au négoce et aux équipées lointaines, et jusque dans le paysage modelé en partie par le génie patient et séculaire des habitants.

A LA CROISÉE DES CHEMINS

A l'heure du "village planétaire", où situer la Méditerranée? La question n'est pas aussi simple qu'elle le paraît. Les limites attribuées à la région diffèrent selon les critères retenus: culture de l'olivier, climat, bassins-versants, caractères socio-culturels. Avec la pollution, ces limites deviennent extensibles. Si la mer est d'abord souillée par les pays qui la bordent, l'origine d'un problème peut être à rechercher bien au delà en raison des apports fluviaux et atmosphériques. Le Rhône se jette dans le golfe du Lion après avoir pris naissance en Suisse, le Nil draine le Nord-Est de l'Afrique avant d'atteindre l'Egypte et sa façade méditerranéenne, et les forêts dalmates sont rongées par le dioxyde de soufre venu d'Europe centrale et occidentale.

Carrefour international entre trois continents et deux océans, la Méditerranée peut imputer au reste du monde une part de sa dégradation. Vingt pour cent du tonnage pétrolier mondial transitent par ses eaux. Et que dire de la centaine de millions de touristes qui se ruent chaque année sur son littoral sinon qu'ils sont tous pollueurs au même titre, qu'ils viennent de Tokyo, New York,



Stockholm ou... d'un village voisin de l'arrière-pays? Le droit de l'environnement commence seulement à envisager les problèmes posés par cette promiscuité mondiale.

Aux termes de la Convention de Barcelone, "la zone de la mer Méditerranée désigne les eaux maritimes de la Méditerranée proprement dite et des golfes et mers qu'elle comprend", du détroit de Gibraltar à celui des Dardanelles. A l'exclusion par conséquent de la mer de Marmara et de la mer Noire. Les pays riverains sont au nombre de dix-huit et tous regroupés au sein du PAM (avec la CEE, également partie à la Convention): Albanie, Algérie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Syrie, Tunisie, Turquie et Yougoslavie(1).

UN GRAND LAC VULNÉRABLE

L'étymologie est un bon raccourci. Du latin *medius* et *terra*, Méditerranée signifie "au milieu des terres". Et c'est bien l'image qui frappe aussitôt quand on la voit sur la mappemonde, celle que nous renvoient avec insistance les satellites. La superficie de la mer représente seulement 0,7% de la superficie totale des océans et mers du monde. Presque fermée, la Méditerranée ne se renouvelle théoriquement que tous les 80-90 ans grâce essentiellement à l'apport d'eaux superficielles de l'Atlantique par l'étroit goulot de Gibraltar, l'évaporation n'étant compensée qu'à 75% par les pluies et les apports des cours d'eau. Le confinement de ce grand lac est accentué par le découpage et l'avancée des péninsules ibérique, italienne et balkanique, du plateau anatolien, et par la chaîne insulaire qui la parcourt des Baléares à Chypre, individualisant des mers secondaires comme autant de "bassins": Tyrrhénienne, Adriatique, Ionienne, Egée, du Levant. La faible amplitude des marées favorise la navigation mais empêche la dispersion des polluants dans les eaux littorales. D'une manière générale, le confinement de la Méditerranée est ce qui conditionne le plus sa pollution et il met à rude épreuve la capacité d'"auto-épuration" de ses eaux.

DES FORÊTS, DES OURS ET DES LYNX

Sur le pourtour du bassin méditerranéen, le relief est montagneux et cloisonné, à l'exception du littoral sud-est et de la façade égypto-libyenne où la table saharienne touche directement la mer. L'interpénétration entre la mer et la montagne a eu des conséquences importantes: rareté des grandes plaines, limitation des ressources agricoles que l'homme n'a arrachées au sol qu'au prix d'un labeur opiniâtre. Entre le dixième et le deuxième millénaires, la région était recouverte par un épais manteau forestier où vivaient des ours, des lynx, des chats sauvages et des antilopes. On sait, par les gravures rupestres retrouvées au Sahara, que des prairies s'étendaient jusqu'à cette région et qu'on y pratiquait l'élevage de bovidés. La transformation de l'écosystème méditerranéen par l'homme ne date donc pas d'hier. La plupart des cultures et espèces végétales considérées comme "typiques" de la région - cyprès, eucalyptus, figuier, oranger, tomate, aubergine, etc. - ont été importées progressivement au cours des siècles. Dès l'apparition des grandes civilisations, les forêts ont commencé à régresser par suite des coupes sombres pratiquées pour le chauffage, la construction, la navigation. Par suite aussi du défrichement, des feux de berger et du surpâturage. A ce dépérissement millénaire de la forêt (prolongé et aggravé récemment par des incendies dévastateurs) a succédé une

(1) Liste officielle en vigueur lors de la Septième réunion des Parties contractantes au Caire (octobre 1991).



nouvelle végétation d'arbustes, le maquis, laquelle se dégrade à son tour en garrigue et en zones dénudées. Les forêts n'occupent plus aujourd'hui que 5% de la superficie de la région. Quant à la végétation sommaire des rives Sud et Sud-Est, elles est rognée par la désertification au rythme de plusieurs milliers d'hectares par an sous l'influence de facteurs humains et climatiques.

UN PRESTIGE ONÉREUX

La Méditerranée est la seule mer du monde à avoir donné son nom à un type de climat caractérisé par des étés chauds et secs, des hivers doux et humides. Cette clémence explique en partie l'attrait qu'exerce le littoral, bien qu'il s'agisse d'un phénomène récent. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, le littoral était perçu comme un milieu hostile, insalubre (marais paludéens), ouvert aux dangers du large, aux raids des pirates, aux convoitises des conquérants et des colons. C'est à notre siècle, en l'espace de quelques décennies et surtout après la Seconde Guerre mondiale, que le littoral a été livré à l'industrialisation et à l'urbanisation. La Méditerranée qui avait su jusque là préserver un équilibre entre l'homme et la nature est devenue "une mer à problèmes". Toutes les projections du Plan Bleu soulignent l'aggravation de ce bouleversement. D'ici l'an 2025, la population des régions littorales passera de 133 millions en 1985 à une fourchette comprise entre 195 et 217 millions (soit une augmentation de 45 à 62%). Le taux d'urbanisation, actuellement légèrement supérieur à 61%, atteindra entre 74 et 78%. En matière d'emplois, de logements, d'éducation, de santé, de transports, on conçoit ce que ces chiffres sous-entendent: un véritable défi au niveau de l'aménagement côtier. A ces projections concernant la population résidente, il faut ajouter celles concernant le tourisme: de 100 millions de visiteurs (internationaux et nationaux) qui viennent chaque année sur le littoral, on passera en 2025, selon les hypothèses de croissance, de 170 à 340 millions. Les impacts d'une pareille progression se mesurent en emprise sur l'espace, en production de déchets solides et liquides, en épuisement des ressources en eau douce. Autant de problèmes qui peuvent être générateurs de troubles sociaux, de tensions et de conflits. D'autant que les pays les affrontent inégalement selon qu'ils appartiennent à la rive Nord ou à la rive Sud et Est, les premiers étant guettés par la stagnation et le vieillissement de leurs populations, les seconds par l'explosion démographique avec une part croissante des jeunes de moins de 15 ans (plus de 40% actuellement, contre 20% sur la rive Nord), avec la poursuite de l'urbanisation, l'extension des grandes agglomérations comme Alger, Alexandrie, Le Caire, Izmir, Istanbul, la multiplication des villes moyennes. Cette évolution, si elle n'est pas maîtrisée, entraînera une surcharge insupportable du marché du travail, du marché du logement et de tous les services publics.

2. LES PROBLÈMES

A ces disparités démographiques sont associées des disparités du développement économique où l'on retrouve la même cassure Nord-Sud. La période 1945-1985 a été marquée par une industrialisation spectaculaire qui a touché avant tout la rive Nord. Trois pays industrialisés représentent à eux seuls 85% de la production manufacturière de l'ensemble du bassin: Espagne,



France, Italie. Malgré des mesures de plus en plus strictes de contrôle, ces pays restent responsables des trois quarts de la pollution industrielle en Méditerranée. Les autres pays, moyennement ou faiblement industrialisés, polluent proportionnellement davantage en raison du coût trop élevé pour eux d'une application de normes d'émission et de rejet.

LA POLLUTION MARINE ET LITTORALE

La mer a toujours été le réceptacle des déchets de l'activité humaine, mais la pollution n'a commencé à constituer une agression menaçant son intégrité qu'avec l'ère industrielle. Le milieu marin est pollué par les eaux usées municipales et industrielles, les eaux de ruissellement des terres agricoles, les déversements délibérés ou accidentels des navires, les détritiques d'origine maritime ou terrestre, et les polluants véhiculés par voie atmosphérique à partir d'émissions terrestres. Quelque cinq cent fleuves et rivières se jettent dans la Méditerranée, dont certains drainent de vastes régions agricoles et industrielles (Ebre, Rhône, Pô, Nil). La charge polluante qu'ils véhiculent est supérieure à celle des rejets directs de la côte.

• Les eaux usées municipales et industrielles

Une très forte proportion est encore rejetée dans les zones littorales sans traitement préalable. Les effluents industriels contiennent des métaux lourds qui, parvenus dans la mer, peuvent poser des problèmes sanitaires locaux car ils remontent la chaîne alimentaire et contaminent poisson et fruits de mer. Le mercure a fait l'objet d'un contrôle particulier en raison de sa toxicité, de sa présence dans la région sous forme de gisements naturels et de son utilisation dans l'industrie. Les eaux usées municipales entraînent une pollution bactérienne et virale de l'eau de mer qui est responsable de diverses affections (typhoïde, hépatite, gastro-entérites, etc.) contractées par ingestion de l'eau ou contact direct (plaies cutanées) lors de la baignade. L'aménagement de stations d'épuration dans certains pays de la rive Nord qui traitent désormais 50% de leurs eaux usées municipales a permis d'enregistrer une nette amélioration de la salubrité des plages concernées au cours des dernières années.

• L'eutrophisation

Les médias nous ont familiarisés avec les images d'eaux littorales encombrées d'une masse gélatineuse et où flottent des poissons morts par centaines ou milliers. Ce phénomène, appelé eutrophisation, est dû à une concentration excessive dans la mer d'éléments nutritifs apportés par le ruissellement agricole et les cours d'eau (phosphates et nitrates des engrais, eaux usées domestiques, détergents). Cette nourriture chimique favorise la prolifération d'algues microscopiques (le phytoplancton), lesquelles épuisent l'oxygène disponible dans les eaux et entraînent la mort des végétaux, poissons et crustacés. Les épisodes d'eutrophisation se répètent de plus en plus à l'embouchure des grands fleuves (Pô, Rhône, Ebre) et dans les baies recevant une grande charge d'eaux usées non traitées. Dans le nord de l'Adriatique, ces "marées rouges" ont eu, ces dernières années, de graves impacts sur le tourisme et la pêche et conduit les autorités italiennes et yougoslaves à se concerter et à prendre des mesures. L'Italie a amorcé un vaste programme d'épuration du Pô.



• Le pétrole et ses dérivés

220.000 navires jaugeant plus de 100 tonneaux croisent chaque année en Méditerranée, et l'on rappellera que 20% du tonnage pétrolier international y transite, soit dans une superficie représentant seulement 0,7% de l'océan mondial. Malgré l'entrée en vigueur de la Convention MARPOL, la Méditerranée reste polluée par des déversements délibérés des eaux de cales et de ballast. De 0,5 à 1 million de tonnes de pétrole sont déversées au total chaque année en Méditerranée, dont un quart imputable aux rejets municipaux et industriels (huiles usées). Les accidents de navigation (collisions, échouages de navires, explosions) surviennent à raison d'une dizaine par an et sont responsables de déversements comparativement plus faibles (entre 60.000 et 80.000 tonnes). Si la Méditerranée a été jusqu'ici épargnée par une marée noire de grande ampleur, cette menace continue à planer sur la région. Outre ses effets sur l'écosystème (et qui dépendraient de la vulnérabilité écologique de la zone touchée), pareil événement frapperait de plein fouet l'économie de la région par ses retombées sur le tourisme.

• **Les matières plastiques** et autres détritiques: cet aspect de la pollution qui "crève les yeux" est pourtant l'un des plus difficilement quantifiables. Les détritiques rejetés par les navires, abandonnés par les touristes sur les plages, ou ceux qui s'échappent au gré des intempéries de décharges mal contrôlées, flottent sur la mer, s'accumulent au fond ou s'échouent sur les rivages, fréquemment à longue distance de leurs sources. Cette forme de pollution solide suscite des préoccupations grandissantes en raison de la durée de vie de certains déchets (jusqu'à 450 ans pour un récipient en plastique) et de la menace qu'ils présentent pour des animaux marins (comme les tortues) qui s'y emmêlent (filets, lanières d'emballage) ou les ingèrent (débris de polystyrène).

LA DÉGRADATION DES RESSOURCES MARINES ET LITTORALES

La pollution marine a des incidences très néfastes sur les ressources halieutiques, déjà fortement compromises par la "surpêche". Normalement, les eaux de la Méditerranée sont pauvres en éléments nutritifs et donc peu poissonneuses. La région doit recourir aux importations pour couvrir 40% de ses besoins. La régression des herbiers (ou "prairies") de posidonies est inquiétante: cette plante marine spécifique à la Méditerranée constitue en effet près du rivage, à moins de 35-40 m de profondeur, des oasis de vie marine servant de refuge, d'habitat et de vivier à quelque 400 espèces de plantes et à 600 animaux des groupes zoologiques les plus divers. Elle protège aussi le littoral en fixant le fond sableux par le lacs de ses rhizomes. Les herbiers sont directement menacés par les aménagements du littoral (digues, marinas), par les activités de dragage et par la pollution qui, en augmentant la turbidité de l'eau, les prive de la lumière nécessaire, ou qui les intoxique. Quant aux zones humides du littoral (marais, lagunes), leur assèchement ou leur aménagement affectent une flore et une faune très riches, notamment les oiseaux migrateurs qui y séjournent de façon saisonnière, ou qui y font halte entre l'Afrique et l'Europe comme les échassiers et les canards.

LA CRISE DE L'EAU

Chronique ou permanente dans les pays du Sud de la Méditerranée, la crise de l'eau par épuisement ou contamination des ressources gagne certaines zones de la rive Nord en raison des



pressions démographiques et touristiques aggravées par des périodes de sécheresse. Trois pays méditerranéens prélèvent déjà plus que leurs ressources renouvelables (Malte, Libye, Israël) et, avec d'autres dont les disponibilités approchent du point de rupture (Tunisie, Egypte, Syrie), devront se tourner de plus en plus vers des ressources non conventionnelles (dessalement, eau fossile, importations). La crise de l'eau peut devenir un problème crucial dans un avenir proche, car il est générateur de litiges et de tensions entre Etats pour l'exploitation de ressources communes.

DES CAUSES PLUS PROFONDES

A ce survol de quelques pollutions et dégradations atteignant la région, on ajoutera la mention de problèmes dont la complexité dépasse le cadre d'une simple information: contamination des sédiments marins, des nappes aquifères et des organismes vivants par les pesticides organochlorés et par les polychlorobiphényles, pollution atmosphérique qui est circonscrite à de grandes agglomérations (échappement des véhicules, émissions industrielles, chauffage domestique) ou diffuse à grande distance (transfert à la mer de chrome, mercure, plomb et certains pesticides par cette voie), salinisation des sols irrigués, désertification, etc. En fait, les causes directes de la pollution sont aujourd'hui bien connues, détectées et identifiées par des méthodes de plus en plus sophistiquées et fiables. Un bilan détaillé de la situation dans la région méditerranéenne permet d'incriminer des causes plus profondes: politiques de développement inadéquates sans intégration de l'impact sur l'environnement, législations et réglementations insuffisantes ou inappliquées, dispersion ou conflit des attributions en matière d'environnement, manque d'équipements et de personnel nécessaires à la surveillance. Ce sont autant de domaines où la coopération méditerranéenne commence à porter des fruits.

3. LES NOUVEAUX DÉFIS

Les sciences de l'environnement ont, depuis 10 ans, mis en évidence des phénomènes inédits qui sont aujourd'hui débattus sur la place publique parce qu'ils impliquent des choix de société dramatiques. C'est le cas du "trou de l'ozone", problème mondial par définition et qui a conduit à l'adoption en 1987 du Protocole de Montréal en vue de réduire la production des substances responsables. Quant aux problèmes du réchauffement du climat et de l'élimination des déchets dangereux, s'ils se posent aussi à l'échelle planétaire, ils se prêtent à une étude et une approche régionales.

L'ÉVOLUTION DU CLIMAT: GÉRER L'INCERTITUDE

La probabilité d'un réchauffement du climat par l'"effet de serre" dû à la concentration dans l'atmosphère de gaz dus aux activités humaines a d'importantes implications pour la Méditerranée, puisque le réchauffement s'accompagnera d'un relèvement du niveau de la mer et que de nombreuses sections du littoral sont directement menacées. Déjà fort intriquée quand il s'agit d'envisager ses multiples répercussions, la question de l'évolution du climat se complique d'une grande incertitude: nous ignorons en effet à quel rythme et avec quelle ampleur le changement va intervenir. Certains scientifiques vont même jusqu'à en écarter la probabilité. Or, si l'évènement a



bien lieu, il doit être anticipé dès maintenant dans les stratégies de développement. En d'autres termes, il faut "gérer l'incertitude" en prenant des décisions sur la base de données scientifiques encore fragiles.

Dans l'ensemble, les conclusions des premières études menées dans le cadre du PAM/PNUE en Méditerranée peuvent se résumer ainsi:

- Si l'on admet une hausse de la température de 1,5°C d'ici 2025, avec un relèvement de 20 cm du niveau de la mer, des événements exceptionnels (sécheresses, crues, tempêtes, etc.) devraient augmenter en fréquence.

- Des facteurs non climatiques (comme l'essor démographique, les plans actuels de développement) occasionneront une vulnérabilité accrue de la société méditerranéenne aux pressions climatiques, notamment sur la rive Sud.

- La plupart des terres basses des deltas (Ebre, Rhône, Pô, Nil) sont actuellement confrontées à de graves problèmes écologiques qui seront aggravés par des conditions socio-économiques défavorables dont les effets se superposeront à ceux du changement climatique.

Sur un plan plus concret, cela pourrait signifier par exemple pour le delta du Nil d'ici un siècle un recul de 30 km du linéaire côtier, autrement dit la disparition d'une frange littorale concentrant 10 à 15% du produit national brut, 15% des cultures et 20% de la population de l'Egypte. Il s'agirait pour l'ensemble du bassin d'une profonde transformation de sa géographie physique et humaine. Maîtriser les impacts d'un changement du climat serait une tâche énorme dépassant le cadre régional et impliquant une solidarité et une concertation internationales.

LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX

Le transport et l'évacuation dans de mauvaises conditions de substances dangereuses posent un problème de plus en plus aigu dans la région. Située à l'un des centres du dispositif des "mouvements transfrontières" par lesquels des pays industrialisés cherchent à éliminer à bas prix des substances dangereuses dans les pays en développement, la Méditerranée a connu plusieurs épisodes de navires errant de port en port à la recherche d'une "décharge accueillante". La Convention de Bâle, adoptée en 1989 par 115 pays, a marqué une étape vers la moralisation de ce commerce. Huit pays méditerranéens l'ont signée, les pays méditerranéens d'Afrique s'étant abstenus pour avoir jugé les dispositions insuffisantes en raison des menaces qui pèsent sur leur continent. Le trafic des déchets n'est qu'un aspect du problème plus général des substances dangereuses. L'accident de Seveso, Italie, survenu en 1976, a profondément alarmé l'opinion européenne et méditerranéenne et amorcé sur la prévention des risques industriels une réflexion qui a conduit à la Directive CEE émise à ce sujet. De nouvelles technologies sont appelées à connaître bientôt un grand développement. Moins "polluantes" au sens classique du terme, elles pourraient l'être davantage par des aspects inédits qui nécessiteront la définition d'une éthique particulière: le lâchage dans l'environnement de molécules ou de microorganismes obtenus par les biotechnologies pourraient avoir des effets insidieux et plus difficiles à maîtriser que les agents actuels.



II. LA RÉPONSE DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

1. HISTORIQUE DU PAM: LA LONGUE MARCHÉ DES PAYS RIVERAINS

DE STOCKHOLM À BARCELONE, LES ANNÉES DE FONDATION

Bâti autour d'une idée simple - sauver la Méditerranée - le PAM constitue aujourd'hui un ensemble très structuré de composantes, rouages, programmes d'activités, mécanismes institutionnels et financiers. On y verrait à tort le résultat de quelque déviation bureaucratique: l'Unité d'Athènes, qui coordonne la coopération, est restée une structure légère de moins de dix experts et les équipes des quatre centres régionaux sont encore plus restreintes. Le Plan d'action n'a fait, au fil des ans, que refléter la complexité croissante des problèmes posés par la sauvegarde de l'environnement.

L'Histoire retiendra sans doute qu'après la longue période d'insouciance qui a suivi la Seconde Guerre mondiale - et mise à part la crainte d'un conflit nucléaire-, la fin des années 60 et le début des années 70 ont marqué une rupture. L'éveil aux menaces planant sur la planète est consacré par la tenue, en juin 1972 à Stockholm, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. Il en naît, six mois plus tard, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dont le siège est fixé à Nairobi, Kenya. Dès lors, le cours des choses va accélérer. Le PNUE décide d'encourager la conclusion d'accords régionaux, et la Méditerranée est visée en premier lors d'un processus à plusieurs dimensions qui permet de rédiger un Plan d'action spécifique en associant à sa conception les gouvernements concernés et en répartissant les tâches avec d'autres organisations du système des Nations Unies ayant déjà acquis une expérience dans leurs domaines respectifs (FAO, COI/Unesco, OMCI, OMS, AIEA). C'est au terme de cette réflexion approfondie que 16 des 18 Etats riverains de la Méditerranée convoqués par le PNUE se retrouvent à Barcelone en 1975 pour adopter un Plan d'action qui trace le cadre de leur coopération à venir. Mais sans une assise juridique solide, les meilleures intentions risquent de rester lettre morte. Un an plus tard, Barcelone accueille des plénipotentiaires chargés par leurs gouvernements respectifs de s'engager formellement. Trois instruments sont alors adoptés à cette conférence de 1976: la Convention de Barcelone, le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. A quoi s'engagent les pays riverains? Aux termes de l'article 5 de la Convention, d'où découlent les autres dispositions, "à prendre toutes mesures appropriées... pour prévenir, réduire et combattre la pollution de la zone de la mer Méditerranée et pour protéger et améliorer le



milieu marin dans cette zone". Le cadre juridique de la Convention est assez souple pour prévoir la possibilité de protocoles techniques additionnels et d'amendements, et de s'adapter ainsi aux réalités de l'avenir. La participation à Barcelone de la CEE est la conséquence logique du statut juridique de ses Etats membres méditerranéens (la France et l'Italie à l'époque, rejointes en 1981 par la Grèce et en 1986 par l'Espagne) qui lui ont délégué des compétences spécifiques en matière d'environnement.

DE BARCELONE À GÈNES, LES ANNÉES D'EXPLORATION

Au lendemain de Barcelone, les pays méditerranéens s'emploient sans attendre à concrétiser les principes et les objectifs qu'ils se sont fixés dans les textes. Aux termes du Protocole relatif aux situations critiques est créé à Malte, dès 1976, le Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC, aujourd'hui REMPEC). Le volet "évaluation de l'environnement" du PAM se traduit par le lancement du programme MED POL de surveillance continue et de recherche en matière de pollution: c'est le plus gros effort de collecte et d'analyse de données sur la pollution jamais entrepris dans un cadre régional. L'état du milieu marin se précise, révélant l'importante contribution à sa pollution des sources terrestres (ou "telluriques"), ce qui débouche sur l'adoption, en mai 1980 à Athènes, du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique avec ses listes "noire" et "grise" de substances à éliminer ou à contrôler rigoureusement. Quant à l'autre volet du PAM intitulé "planification intégrée du développement et gestion des ressources", il donne lieu à la mise en route de deux programmes d'envergure: le Plan Bleu, ou étude prospective du bassin, est hébergé par la France à Sophia Antipolis, et le Programme d'actions prioritaires est mis en place à Split, Yougoslavie. En avril 1982, un nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées est adopté à Genève. Le dispositif des centres régionaux sera donc complété par l'inauguration à Tunis d'un Centre pour les aires protégées. Autour de l'Unité centrale établie à Athènes en 1982 et de son équipe convergent désormais cinq réseaux dont chacun développe un volet spécifique du programme et est relié aux pays méditerranéens par des "points focaux" (ou correspondants). Le cours de la première décennie de coopération est incontestablement dominé par l'entreprise du MED POL. Les données qui affluent à l'Unité d'Athènes permettent les premières évaluations indispensables de la pollution. Quand les pays méditerranéens et la CEE se retrouvent à Gênes pour leur réunion bisannuelle en 1985, ils ont conscience que l'heure des décisions a sonné et qu'il leur faut donner un sens plus concret aux engagements de Barcelone. Ils adoptent les premières mesures antipollution (qualité des eaux de baignade, mercure) et une "Déclaration de Gênes" qui énonce quelques grands objectifs à atteindre. Le message est clair: il convient d'intensifier et d'accélérer l'effort si l'on ne veut pas être dépassé par l'accumulation des problèmes.

DE GÈNES A RIO, LES ANNÉES DU RECENTRAGE

De nouveaux trains de mesures antipollution seront adoptés aux réunions d'Athènes (1987, 1989) et à celle du Caire (1991). Entre-temps, des préoccupations nouvelles se font jour au plan mondial et ont des incidences sur le Plan d'action. A vrai dire, la nécessité de compléter le dispositif juridique de Barcelone n'a jamais cessé d'être présente à l'esprit des acteurs méditerranéens. L'importante charge polluante transférée par voie atmosphérique entraîne l'adoption, en octobre



1991, d'une quatrième annexe au Protocole tellurique, tandis qu'un protocole "offshore" est élaboré puis négocié à partir de 1990 et qu'on envisage un amendement au Protocole Immersions et un nouvel instrument consacré aux mouvements transfrontières de déchets dangereux. L'oeuvre accomplie au sein du PAM rencontre un écho grandissant auprès d'autres instances, comme en témoigne la Déclaration de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Palma de Majorque, en octobre 1990. Mais l'ampleur prise par le programme comporte précisément un risque: une trop grande dispersion des efforts. C'est pourquoi, à partir de 1987 et à l'instigation du PNUE, un nouveau concept inspire la philosophie de la coopération méditerranéenne: le recentrage de toutes les activités sur la planification intégrée et la gestion des zones côtières. Plutôt qu'une innovation, le recentrage marque un retour aux sources du PAM qui vise à mobiliser toutes les composantes de celui-ci dans des actions concrètes dites "programmes d'aménagement côtier" (PAC), une oeuvre de longue haleine où la coopération trouve un objectif à sa mesure. Une coopération qui, comme toute entreprise humaine, a connu des hauts et des bas, des tiraillements, des débats orageux à propos d'un budget pourtant modeste, des arrière-pensées politiques sous couvert d'idéalisme écologique. Mais une coopération qui n'a pourtant cessé de progresser et d'attirer dans son élan ceux qui restaient à la traîne. L'Albanie a ainsi rejoint le PAM en 1990, si bien que tous les pays convoqués par le PNUE à Barcelone se retrouvent au complet. Vingt ans après Stockholm, les pays méditerranéens et la CEE pouvaient se rendre en juin 1992 à Rio de Janeiro pour verser à ce sommet mondial de l'environnement un dossier étoffé où le thème choisi - environnement et développement - a été l'un de leurs domaines privilégiés de réflexion et d'intervention.

LA DÉCLARATION DE GÈNES (1985): **LES DIX OBJECTIFS PRIORITAIRES D'ICI 1995**

Dix ans après l'adoption de leur Plan d'action en 1975, les Etats côtiers méditerranéens et la CEE ont réaffirmé leur volonté de coopération, décidé d'intensifier leurs efforts, lancé un appel aux 350 millions d'habitants des pays riverains et aux 100 millions de touristes qui visitent la région pour qu'ils s'engagent à la protéger, et décidé d'inaugurer une nouvelle phase de leur effort commun en adoptant les dix objectifs suivants à atteindre en priorité pendant leur deuxième décennie:

- mise en place de stations de déballastage et de traitement des résidus huileux de pétroliers et bateaux dans les ports de la Méditerranée;*
- mise en place en priorité de stations d'épuration appropriées dans toutes les villes de la Méditerranée de plus de 100.000 habitants et d'émissaires et/ou autres équipements appropriés dans toutes les villes de plus de 10.000 habitants;*
- coopération pour améliorer la sécurité de navigation et pour réduire de manière substantielle les risques de transport de substances toxiques dangereuses pouvant affecter les zones côtières ou provoquer la pollution marine;*
- protection des espèces marines menacées (par exemple du phoque moine, des tortues marines);*
- mise en oeuvre de mesures concrètes pour la réduction substantielle de la pollution industrielle et des rejets de déchets solides en Méditerranée;*
- identification et protection d'au moins 100 sites historiques d'intérêt commun le long du littoral;*
- intensification de mesures efficaces pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêts, la dégradation des*



sols et la désertification;

• réduction substantielle de la pollution atmosphérique qui affecte le littoral et l'environnement marin avec le risque de dépôts acides.

2. LA DISTRIBUTION DES ROLES

Le Plan d'action pour la Méditerranée est l'un des programmes internationaux les plus importants dans le domaine de l'environnement, et il engage la coopération de dix-huit pays et de la CEE, de presque toutes les grandes organisations du système des Nations Unies, de quatre centres régionaux, d'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales et d'une multitude de scientifiques, économistes et autres spécialistes provenant de tous les pays méditerranéens et parfois d'autres pays.

En leur qualité de Parties contractantes à la Convention de Barcelone de 1976, les gouvernements méditerranéens et la CEE ont désigné (article 13) "le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour assurer les fonctions de Secrétariat" associées à la Convention et à ses Protocoles, à savoir notamment la convocation et la préparation des réunions et conférences, la transmission des notifications, rapports et autres informations, l'exécution des fonctions qui lui sont assignées par des protocoles spécifiques, et le maintien de la coordination nécessaire avec les autres organismes internationaux compétents.

En outre, le PNUE agit également comme organisme de coordination de l'ensemble du Plan d'action pour la Méditerranée dont la Convention et les Protocoles en tant que tels ne constituent qu'une composante. Les deux autres composantes - l'évaluation de l'environnement et la gestion de l'environnement - non seulement fournissent les instruments d'une application effective de la Convention et des Protocoles, mais ils permettent également aux Etats méditerranéens d'aller bien au delà de ces dispositions juridiques en vue de réhabiliter et de renforcer l'environnement de la région. Jusqu'à la fin 1978, l'ensemble du programme était principalement financé par le Fonds pour l'environnement du PNUE. A partir de 1979, les Etats méditerranéens ont pris eux-mêmes la relève en cotisant à une caisse spéciale, le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, créé à cet effet. Le Directeur exécutif du PNUE a été officiellement chargé par les Parties contractantes de la tâche d'administrer et de gérer ce Fonds.

LES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION DE BARCELONE

En leur qualité de Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, les Etats méditerranéens et la CEE sont collectivement habilités à prendre les décisions finales dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. Ils se réunissent régulièrement à un niveau élevé (souvent ministériel) tous les deux ans. Lors de ces réunions, non seulement ils examinent et adoptent, s'il y a lieu, les amendements, protocoles additionnels et mesures à prendre en application de ceux-ci, mais ils examinent aussi l'état d'avancement du programme, examinent et approuvent le plan de travail et le budget pour chaque prochain exercice biennal. Ce budget est constitué avant tout



par le Fonds d'affectation spéciale auquel les pays contribuent sur la base du barème en vigueur aux Nations Unies, par les contributions volontaires de la CEE et de certains pays. En outre, d'autres fonds qui ne figurent pas dans le budget approuvé comprennent les contributions de contrepartie des pays hébergeant les centres d'activités régionales, d'organisations des Nations Unies ou autres, et, plus récemment, d'institutions donatrices comme la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement.

Préalablement à l'adoption du plan de travail et du budget de chaque exercice biennal, les réunions ordinaires des Parties contractantes sont précédées dans l'année des réunions de deux comités - le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique dont chacun se compose exclusivement de représentants officiellement désignés par les gouvernements méditerranéens et la CEE. Ils examinent en détail chaque activité avec ses incidences budgétaires pour soumission aux Parties contractantes aux fins d'examen et d'adoption finale.

Pour faciliter les contacts avec les autorités de chaque pays, les institutions nationales et le Secrétariat, les Parties contractantes ont officiellement désigné des coordonnateurs nationaux ou "points focaux" pour chaque volet du programme. Ces points focaux se réunissent régulièrement, une fois tous les deux ans (au milieu de chaque exercice biennal) afin d'examiner l'état d'avancement de chaque programme distinct.

A chaque réunion ordinaire (bisannuelle) des Parties contractantes, un Bureau de quatre membres est officiellement élu. Il comprend un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau exerce son mandat pour deux ans, jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes, et il se réunit lui-même à des intervalles de six mois pour examiner les progrès réalisés et s'occuper de questions spécifiques qui lui ont été confiées par les Parties contractantes.

LE PNUE ET L'UNITÉ DE COORDINATION DU PAM (MEDU)

Dans la hiérarchie générale du PNUE, le Plan d'action pour la Méditerranée relève du Centre d'activité de programme pour les océans et zones côtières (CAP/OZC) qui est établi au siège du PNUE, à Nairobi. Jusqu'en 1980, le PAM était dirigé par ce service, appelé à l'époque le Programme pour les mers régionales, de son bureau de Genève. Une Unité de coordination spécialement consacrée au Plan d'action pour la Méditerranée a été créée en 1980. Dès le lancement du programme en 1975, les Etats méditerranéens avaient formulé l'avis que son siège devrait être établi dans une ville méditerranéenne. Athènes a été officiellement choisie par les Parties contractantes et l'Unité de coordination y a été transférée le 1er juillet 1982.

D'une manière générale, l'Unité de coordination est chargée de la coordination de l'ensemble du Plan d'action et, en outre, de la mise en oeuvre effective des volets (principalement le volet "évaluation de l'environnement" ou MED POL) qui doivent être centralisés. Plus concrètement, l'Unité de coordination:

- remplit toutes les fonctions qui ont été assignées au PNUE aux termes de l'article 13 de la Convention de Barcelone;



- organise les préparatifs des réunions des Parties contractantes, des Comités et des autres réunions spéciales, notamment en établissant la documentation nécessaire;
- établit les plans de travail et les budgets pour chaque exercice biennal;
- coordonne les activités des divers Centres régionaux;
- coordonne, organise et exécute le programme MED POL; c'est pourquoi les deux organisations des Nations Unies (FAO et OMS) qui, en dehors du PNUE, participent le plus activement au MED POL, ont un personnel à plein temps au sein de l'Unité;
- assure la coordination nécessaire avec d'autres organisations des Nations Unies ou institutions oeuvrant au programme; recueille, établit et diffuse l'information destinée à la communauté scientifique et au grand public.

LES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES

Sous la supervision du PNUE et de l'Unité d'Athènes, chacun d'eux réalise le programme de travail qui lui a été assigné par les réunions des Parties contractantes et qui correspond à un volet du PAM: Intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle, Plan Bleu, Programme d'actions prioritaires, Aires spécialement protégées, Sites historiques. Cette action des centres est exposée en détail à la section suivante.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Conformément à son mandat et à sa politique bien établie, le PNUE travaille en coopération étroite avec plusieurs organisations spécialisées des Nations Unies dont chacune est chargée de la responsabilité technique des activités relevant de son domaine reconnu de compétence.

L'Organisation maritime internationale (OMI) est directement chargée de la gestion du Centre régional pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) qui est situé à Malte.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est directement chargée des activités concernant les ressources marines biologiques, ainsi que des effets de la pollution sur les communautés et les écosystèmes marins.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est chargée des aspects du programme liés à la santé, et notamment de la surveillance de la pollution à la source, de divers aspects de la gestion des déchets et du contrôle de la qualité des données microbiologiques.

La Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO est chargée des activités océanographiques réalisées dans le programme, y compris la modélisation de la pollution et le transfert des polluants. L'UNESCO proprement dite participe elle-même à la préservation des sites historiques.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est chargée des activités se rapportant au transfert atmosphérique des polluants.



L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), par son Laboratoire du milieu marin (MEL, anciennement LIRM) de Monaco, est chargée du contrôle des données des analyses chimiques, ainsi que du service d'entretien des appareils fournis aux laboratoires nationaux.

En dehors des allocations qui leur sont versées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée afin de couvrir les frais du personnel travaillant exclusivement sur le programme et pour certaines activités, toutes les organisations précitées apportent des contributions substantielles en espèces et en nature prélevées sur leurs propres ressources.

Parmi les autres organisations des Nations Unies participant à des activités spécifiques du PAM, on citera le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU).

En dehors de la famille des Nations Unies, l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) participe à la gestion du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) situé à Tunis.

La Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont depuis longtemps manifesté un vif intérêt pour des programmes et projets touchant l'environnement de la Méditerranée. Un concours financier à des activités précises du PAM est désormais fourni par l'une et l'autre banques dans le cadre de leur Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et elles ont commencé à financer des activités menées au sein des Programmes d'aménagement côtier (PAC) du PAM.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

Il existe un grand nombre d'organisations non gouvernementales qui sont actives en matière d'environnement. Leur influence n'a cessé de croître ces dernières années. Plusieurs d'entre elles sont dotées d'un statut consultatif auprès d'organisations des Nations Unies. Les gouvernements méditerranéens ont reconnu dans leur Déclaration de Gênes de 1985 que le soutien des ONG était essentiel. Bien que le PAM soit un programme officiellement parrainé par les gouvernements et qui est responsable devant ces derniers, les ONG peuvent y jouer un rôle important, et elles le font effectivement. Depuis 1989, un certain nombre d'entre elles participent en qualité d'observateurs aux réunions du PAM aux niveaux technique et politique. En outre, à l'initiative du Bureau européen de l'environnement (BEE), les ONG méditerranéennes ont préparé une contribution commune à la Conférence de Rio de juin 1992. Les liens que le PAM noue avec les ONG assure une complémentarité des activités, et dans des domaines tels que les campagnes de nettoyage des plages, de reforestation, etc., les ONG sont d'un apport précieux à la réalisation des objectifs du PAM.

LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Depuis plus de quinze ans, plusieurs centaines de scientifiques de tous les pays méditerranéens ont participé activement au Plan d'action pour la Méditerranée. A cet égard, le rôle du PNUE et des autres organisations spécialisées des Nations Unies a consisté à coordonner, organiser et conseiller.



Les actions concrètes et le travail de laboratoire sont réalisés par la communauté scientifique des pays côtiers. Le principal objectif du PAM, notamment dans le cadre du MED POL, est de renforcer les capacités des institutions locales et de leur personnel à se consacrer à leurs tâches. Cela s'avère être une réussite, notamment dans les pays en développement de la région où, à l'origine du PAM, les besoins étaient les plus grands. L'interaction entre le PAM et la communauté scientifique méditerranéenne est d'un bénéfice mutuel. Toutes les données acquises par le PAM ont été recueillies avec soin par les scientifiques et les techniciens des instituts nationaux. De son côté, le PAM joue un rôle important en permettant à des scientifiques des divers pays méditerranéens de confronter leur vues et leurs enseignements lors des réunions, des stages et journées d'étude, et de dépasser ces contacts personnels pour forger ensemble une approche commune des problèmes de la région.

3. LES RÉALISATIONS

Quel est l'état réel de la pollution en Méditerranée? Quand, en 1975, les pays riverains s'attellent à la tâche de sauver leur mer commune, c'est la question fondamentale à laquelle il leur faut répondre. Or ils ne disposent à l'époque que d'éléments fragiles. Les estimations des charges polluantes déversées en Méditerranée sont des plus pessimistes, voire fantaisistes. On ne disposait en fait, pour la majorité des polluants, que de données fragmentaires, recueillies inégalement selon les régions avec des méthodes différentes, ce qui ne permettait pas de les comparer pour en tirer des conclusions valables. Les résultats des mesures d'un polluant sont en grande partie fonction des stratégies de prélèvement et d'analyse retenues, de la qualité des appareils et matériaux des laboratoires, et de la compétence du personnel qui les manie. Les résultats peuvent être affectés par des erreurs, même minimes, dans les techniques de laboratoire, ce qui revêt une importance toute particulière quand on a affaire à des quantités infimes de polluants.

LE PROGRAMME MED POL

Quand le PNUE et les organisations spécialisées des Nations Unies ont commencé à implanter la composante "évaluation de l'environnement" du Plan d'action pour la Méditerranée, il était démontré qu'il fallait obtenir beaucoup plus de données sur l'état de la pollution de la mer, et que ces données devaient être exactes. La première phase du programme MED POL, opérationnelle de 1975 à 1981, a consisté en sept projets pilotes destinés à fournir un tableau préliminaire de la situation pour servir de base à des programmes plus vastes dans le futur et à jeter les bases d'une recherche axée sur l'action. Trois autres projets pilotes y ont été adjoints ensuite.

Plus de 200 scientifiques de 83 instituts dans 16 pays méditerranéens ont pris part à cette première phase. Bien que bon nombre de projets aient fourni dans l'ensemble des résultats qui n'étaient pas représentatifs de toute la région en raison de l'inégale répartition géographique des laboratoires, le programme a ramené une moisson de données précieuses et surtout d'enseignements sur lesquels asseoir la phase suivante du programme.

La phase II du MED POL ou "programme à long terme de surveillance continue et de recherche



en matière de pollution de la Méditerranée” a démarré en 1982. Elle comporte trois éléments principaux: la surveillance continue, la recherche et des activités en vue de l'application progressive du Protocole d'Athènes de 1980 relatif à la pollution d'origine tellurique. Ces trois éléments sont étroitement liés et s'étayent mutuellement.

La surveillance continue a pour objectifs d'évaluer l'efficacité des mesures antipollution et d'établir de manière permanente l'état de la pollution par la mise au point et l'exécution de programmes nationaux de surveillance de la pollution marine. A cet effet, le Plan d'action accorde un appui pour permettre aux laboratoires de renforcer leurs capacités. Dans la plupart des pays, les programmes nationaux font l'objet entre l'Unité de coordination/PNUE et les autorités nationales d'un accord global assorti d'un plan de travail précis. Les mesures effectuées dans ce cadre concernent les eaux de baignade, d'élevage de coquillages, et certains organismes marins (comestibles notamment). Un autre aspect d'introduction récente consiste en la surveillance des polluants pénétrant dans la mer par la voie atmosphérique.

Pratiquement tous les pays méditerranéens possèdent aujourd'hui un programme national de surveillance qui en est à un stade plus ou moins avancé d'exécution. Si les progrès sont énormes, il reste beaucoup à faire dans le domaine de la création de laboratoires, de leur équipement et de la formation d'un personnel compétent. L'aide fournie par le MED POL doit être, à cet égard, considérée seulement comme une incitation et un appui moral.

L'élément “recherche” du MED POL est destiné avant tout à étayer le programme de surveillance et à dégager de nouvelles connaissances sur la base desquelles on pourra procéder à des évaluations plus précises de l'état de la pollution, assorties des mesures préventives ou correctives nécessaires.

Les projets de recherche sont soumis au titre de propositions par les institutions nationales concernées et font l'objet par le PNUE et les organisations des Nations Unies compétentes d'une évaluation. Une fois qu'ils sont acceptés comme projets MED POL, ils bénéficient d'un appui financier modique. Il y a actuellement près de 120 projets de recherche en cours, et de nouveaux sont lancés à mesure que d'anciens s'achèvent.

Les activités visant à l'application progressive du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique comprennent une évaluation de la pollution et des lignes directrices pour la gestion de celle-ci. Des évaluations de la pollution de la Méditerranée par les substances ou groupes de substances énumérés aux annexes du Protocole sont préparées, en principe à raison de deux par an, conformément à un calendrier et un plan de travail approuvés. Ces évaluations sont, dans la plupart des cas, assorties de propositions de mesures antipollution qui sont examinées, et éventuellement adoptées par les gouvernements méditerranéens lors de leurs réunions bisannuelles.

Cet élément du MED POL comporte aussi l'élaboration de lignes directrices sur divers aspects du traitement des déchets, conformément à l'article 7 du Protocole: autorisations de rejet de déchets liquides, déversoirs pour les agglomérations de petite ou moyenne taille, traitement requis pour les



effluents contenant des substances énumérées dans les annexes, produits et procédés de remplacement.

Bien que le programme MED POL, dont la phase II a été prolongée jusqu'en 1995, soit le volet du PAM qui bénéficie proportionnellement de la plus importante allocation budgétaire, ces ressources sont loin de répondre aux besoins si l'on considère l'ampleur de ses activités et les sollicitations dont il est l'objet, même en les tenant pour de simples incitations. De nouvelles perspectives s'ouvrent heureusement, avec le concours financier offert au MED POL par la Banque mondiale, notamment pour l'octroi de matériel aux laboratoires et l'assistance au programme d'Assurance Qualité.

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE QUALITÉ DES DONNÉES ?

La détermination des concentrations de polluants dans l'eau de mer, les fruits de mer, le poisson, les effluents ou les sédiments a pour objectif exprès de fournir aux autorités compétentes les données sur la base desquelles elles prendront les décisions. Ces décisions (comme dans le cas d'une plage ou de fruits de mer pollués) ont généralement des répercussions économiques. Il faut donc que les données soient exactes et, dans le cas des polluants marins, notamment des produits chimiques, les concentrations habituellement décelées (même sous des conditions "inacceptables") sont si faibles que des erreurs minimales peuvent entraîner de telles distorsions dans les résultats qu'on s'expose à prendre des décisions erronées.

L'un des principaux objectifs du MED POL a toujours été l'amélioration de la qualité des données. Au cours de la Phase I, il s'est avéré que les résultats communiqués par différents laboratoires n'étaient pas comparables en raison des conditions hétérogènes dans lesquelles ils avaient été obtenus, et des exercices d'interétalonnage (analyse du même échantillon par un certain nombre de laboratoires et évaluation des données enregistrées) ont mis en évidence d'énormes variations. En outre, il convenait de renforcer la qualité absolue des données reçues, et, dès 1976, le Laboratoire international de radioactivité marine (LIRM) de l'AIEA, à Monaco, a été chargé d'un programme systématique des exercices d'interétalonnage parmi les laboratoires participant au MED POL, et cela s'est traduit avant tout par la préparation d'échantillons de référence contenant des concentrations connues de polluants chimiques, leur distribution parmi les laboratoires, puis la comparaison et l'évaluation des données communiquées par ces laboratoires. Ces exercices, grâce au contrôle suivi permettant de rechercher les causes de leurs écarts, ont considérablement accru la qualité des données obtenues en Méditerranée. En 1987, le LIRM, devenu le Laboratoire du milieu marin (MEL), a conçu et mis en oeuvre un programme d'Assurance Qualité portant sur tous les stades nécessaires pour obtenir des données fiables, avec un processus continu d'information en retour à chaque analyste. Un spécialiste du MEL se rend régulièrement dans les laboratoires, donne les conseils nécessaires, fixe et supervise les procédures dans chaque laboratoire qui apprend ainsi à contrôler lui-même la qualité de son travail (contrôle interne). Le MEL assure également un service d'entretien pour les laboratoires méditerranéens en envoyant sur demande un technicien pour réparer et contrôler les appareils d'analyse.

Un programme analogue a été mené par l'OMS à partir de son bureau de l'Unité d'Athènes dans le domaine de l'analyse microbiologique de l'eau de mer et des coquillages/crustacés. Dans ce cas particulier, comme il n'est guère possible de distribuer des échantillons microbiologiquement contaminés dans toute la région, l'interétalonnage est réalisé en réunissant les scientifiques de divers pays dans un même laboratoire pour que chacun d'eux analyse un même échantillon, dans les mêmes conditions. L'OMS a également contribué à l'organisation technique de stages nationaux et établi des lignes directrices normalisées pour la surveillance des zones de baignade et d'élevage de fruits de mer ainsi que des méthodes de détermination des organismes indicateurs bactériens qui sont régulièrement actualisées.

L'efficacité des mesures antipollution dépend en grande partie de la poursuite de ce programme d'Assurance Qualité.



RÉSULTAT LE PLUS TANGIBLE DU MED POL

Les mesures antipollution adoptées par les pays méditerranéens

Depuis 1985, les pays méditerranéens ont adopté à leurs réunions bisannuelles toute une gamme de mesures concernant des polluants précis et allant de l'interdiction totale des rejets à des normes d'émission, critères de qualité du milieu et autres actions d'ordre technique ou éducatif.

- 1. Critères provisoires de qualité du milieu pour les eaux de baignade (1985).** Mesures provisoires pour une période de transition en vue d'assurer une norme commune minimale exprimée en limites de concentration supérieures pour les coliformes fécaux.
- 2. Critères provisoires de qualité du milieu pour le mercure (1985).** Etablissement, si les conditions nationales le nécessitent, de normes de concentrations maximales du mercure dans les produits comestibles de la mer.
- 3. Prévention de la pollution par le mercure (1987).** Normes d'émission (limites supérieures de concentration) pour le mercure dans tous les rejets d'effluents en mer Méditerranée.
- 4. Critères de qualité du milieu pour les eaux conchylicoles (1987).** Norme commune minimale exprimée en concentration de coliformes fécaux dans les coquillages en vue d'une qualité acceptable des eaux conchylicoles.
- 5. Huiles lubrifiantes usées (1989).** Mesures progressives devant conduire à la suppression de ces substances dans les rejets à compter du 1er janvier 1994.
- 6. Cadmium et ses composés (1989).** Normes d'émission (limites supérieures de concentration) pour le cadmium dans les rejets d'effluents. Adoption du principe d'un objectif de qualité de l'eau.
- 7. Composés organostanniques (1989).** Interdiction de ces composés dans les peintures antisalissures utilisées sur les bateaux de moins de 25 m de long, sur tous les ouvrages ou équipements de mariculture.
- 8. Composés organohalogénés (1989).** Adoption d'un objectif de qualité du milieu concernant les concentrations de DDT dans les eaux côtières. Utilisation du Code de conduite FAO sur les pesticides.
- 9. Composés organophosphorés (1991).** Réduction des apports dans le milieu marin et suppression progressive des composés dangereux d'ici l'an 2025.
- 10. Matières synthétiques persistantes (1991).** Tous les pays méditerranéens devront ratifier l'annexe V de la Convention MARPOL. Réalisation d'enquêtes. Elaboration de programmes éducatifs. Recours à des matières biodégradables.
- 11. Substances radioactives (1991).** Accord en vue de se conformer aux recommandations internationales pertinentes pour l'émission de radionucléides. Notification des quantités libérées chaque année.
- 12. Microorganismes pathogènes (1991).** Accélération de la réalisation des objectifs de la Déclaration de Gênes de 1985 concernant le traitement et l'élimination appropriées des eaux usées dans les villes côtières. Vigilance accrue pour la salubrité des plages.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES: L'OEUVRE DES EQUIPES DE TRAVAIL

Sans revenir sur les conclusions dégagées quant à l'impact des changements climatiques dans la région (voir section I. 3), il convient de souligner l'oeuvre accomplie par l'Equipe de travail créée par le PNUE pour la Méditerranée comme pour d'autres régions maritimes du monde. Une réunion tenue à Split en 1988 a permis à ces différentes Equipes de confronter leurs premiers enseignements. Depuis, les hypothèses et prévisions ont été affinées, et l'éventail des répercussions climatiques élargi, en étant assorties de recommandations de mesures à l'intention des responsables politiques. Des équipes ont également été constituées au niveau sous-régional et local pour établir des scénarios climatiques concernant des zones particulièrement vulnérables de la Méditerranée: deltas du Rhône,



du Pô, de l'Ebre et du Nil, golfe Thermaïque (Grèce), lac d'Ichkeul/Bizerte (Tunisie), île de Malte, îles de Cres/Losinj (Dalmatie). De même, pour chacun des Programmes d'aménagement côtier (île de Rhodes, baie de Kastela, baie d'Izmir, littoral syrien) une équipe de travail a été constituée, et les conclusions de ses travaux doivent être intégrées dans l'étude générale du site. Les résultats et les conclusions des travaux de l'Equipe de travail méditerranéenne, y compris les études de cas, ont été présentés à des réunions internationales (Singapour, en novembre 1990, et Vénézuëla, mars 1992). Le scénario des changements régionaux dans le climat du bassin méditerranéen, dus au réchauffement global par les gaz à effet de serre, a été mis au point par l'Unité de recherches climatiques de l'University of East Anglia et publié en mai 1992. Les implications des changements climatiques dans la région méditerranéenne devaient également faire l'objet d'une publication aux éditions Edward Arnold Publications.

LE CENTRE DE MALTE (REMPEC): L'ASSISTANCE À L'INTERVENTION D'URGENCE

En envisageant, dès 1975, la création d'un centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, les pays riverains marquaient leur volonté de s'organiser en commun en vue de se préparer à parer des pollutions accidentelles et à se prêter mutuellement assistance en cas de catastrophe. Etant donné l'importance de son trafic pétrolier et sa position clef entre les champs pétrolifères du Moyen-Orient et les pays industrialisés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, la Méditerranée est plus exposée que toute autre mer du monde à des déversements massifs. D'où la nécessité d'une vigilance de tous les instants et d'un niveau de préparation suffisant afin d'intervenir rapidement et efficacement à la moindre alerte sur le pourtour du bassin.

Quand le Centre est inauguré à Malte, en 1976, seule la France et l'Italie possèdent des moyens de lutte consistants. Fallait-il doter le ROCC (première désignation du Centre) de moyens équivalents, autrement dit en faire une structure opérationnelle à l'échelle régionale? Cette solution a paru peu réaliste, et l'approche retenue, commune à tous les accords régionaux, a été la mise en commun des moyens en cas d'accidents majeurs. A cet effet, les pays riverains avaient besoin - à commencer par ceux en développement - d'une assistance sous forme d'information, de formation et d'aide technique pour développer leurs capacités face à des situations critiques. Le Centre de Malte se voyait donc assigner deux objectifs prioritaires:

- faciliter la coopération entre les Etats concernés par un accident, coordonner leurs efforts de lutte s'ils le demandaient, et leur communiquer à cette fin toutes les données nécessaires;
- aider les Etats qui le solliciteraient à se forger leur propre capacité d'intervention, notamment par l'établissement de plans nationaux d'urgence.

Géré par l'Organisation maritime internationale, le Centre de Malte, après avoir été dans un premier temps financé par le PNUE, l'est depuis 1979 par les pays méditerranéens eux-mêmes, par le biais de leur Fonds d'affectation spéciale. Le Centre s'est employé à mettre progressivement en place un système d'information. Il publie et diffuse toute une série de documents régulièrement mis à jour: guide de lutte antipollution, répertoire des sociétés offrant leurs services en Méditerranée,



catalogue des équipements et produits antipollution, etc.

En 1989, le champ de ses attributions a été élargi de manière à y englober les substances dangereuses autres que les hydrocarbures, ce qui a entraîné le changement de sa désignation. Ses activités se sont alors orientées vers le développement de ses propres capacités en vue de répondre à cette extension de son mandat.

On voit donc que si le REMPEC n'intervient pas directement au sens opérationnel du terme, il fournit des avis et des conseils techniques, facilite et coordonne l'assistance mutuelle en cas d'alerte en Méditerranée. Les pays riverains sont tenus de lui notifier tous les cas de pollutions accidentelles ainsi que les caractéristiques des nappes repérées. Le REMPEC a assuré une liaison essentielle dans bon nombre des accidents survenus au cours des dernières années, et les pays riverains ont décidé de revaloriser son système de communication.

L'information et l'aide à la préparation de plans d'urgence sont complétées par un autre élément essentiel: la formation. Des stages, des séminaires et des cours sont organisés chaque année à Malte ou dans un autre pays riverain pour former un personnel compétent en matière de lutte. Les pays que le Centre a aidé à mettre au point leur plan national d'urgence disposent donc, de plus en plus, des agents susceptibles de les appliquer.

LE CENTRE DE SOPHIA ANTIPOLIS (PLAN BLEU): L'EXPLORATION DES AVENIRS POSSIBLES

L'expression "Plan Bleu" ne doit pas être mal interprétée. Il ne s'agit pas d'un "plan" au sens contraignant du terme et il n'est pas vraiment "bleu" car il porte davantage sur la terre que sur la mer. Cette réflexion de grande ampleur, préparée par la réunion intergouvernementale de Split en 1977 et hébergée par la France à Sophia Antipolis, près de Nice, a pour objet de dégager des options pour le développement durable, à venir, du bassin méditerranéen, en tenant compte des interactions qui s'exercent sur les eaux, sur le littoral et sur les arrière-pays entre les populations, les ressources, l'environnement et le développement. Il s'agit donc d'une démarche prospective et systématique pour forger un instrument d'exploration des interactions entre les politiques de développement et les conditions du milieu.

L'originalité, on peut même dire l'unicité, de l'entreprise tient à ce qu'elle n'a pas consisté à recueillir passivement et à fondre des informations et des vues sur l'avenir qui auraient été dégagées ailleurs par des comités et des groupes d'étude. L'exercice a au contraire été mené par les méditerranéens eux-mêmes, en étroite coopération avec les pays riverains. Il s'agit donc d'une étude prospective, dynamique, établie dans un cadre souple (en tenant compte des particularités nationales), ouverte à tous les domaines du développement, orientée vers l'action, qui ne "dicte" pas de mesures, mais incite gouvernements et responsables à en prendre en montrant comment les problèmes de chacun s'intègrent dans la réalité méditerranéenne collective.

Trois phases caractérisent le déroulement du Plan Bleu:

- La première amorcée en 1980 après trois années de préparations, a été celle de l'exploration,



de la reconnaissance de la situation et de l'acquisition de données en vue de dresser un tableau d'ensemble des relations et évolutions entre les activités économiques, les milieux naturels et humains. Tous les pays côtiers étaient associés à cette phase.

- La deuxième phase, de 1984 à 1987, porte sur les études prospectives proprement dites, c'est-à-dire sur l'élaboration de scénarios fournissant des images possibles du futur méditerranéen aux horizons 2000 et 2025.

- Enfin la troisième phase, qui se poursuit à l'heure actuelle, a consisté d'abord à fondre dans un même ensemble rédactionnel les activités, rapports et scénarios nationaux et à formuler les conclusions et orientations permettant d'aider les décideurs des pays riverains à planifier et à mettre en oeuvre un développement durable de leurs pays.

En 1988, le rapport principal a été soumis à l'approbation des gouvernements. Il s'articule en cinq parties: cadre géographique; les scénarios avec le choix des hypothèses; les activités économiques et leurs impacts sur l'environnement; la sauvegarde des milieux méditerranéens; et la synthèse et les orientations pour l'action. Pour dissiper d'avance tout malentendu sur sa portée et son utilisation, le rapport marque en préambule que "les visions esquissées n'ont pas l'ambition de donner des recettes faciles pour l'action". Il ouvre des pistes d'approfondissement pour tous ceux qui ont pour tâche de penser et de décider l'avenir de la Méditerranée, et il offre, entre autres mérites, celui de faire ressortir que les problèmes de développement, de gestion des ressources et de préservation de l'environnement se posent de manière différente pour les pays de la rive Nord et pour les pays de la rive Sud.

Sa diffusion a été saluée par une grande partie de la presse internationale comme une innovation et une référence puisque c'était la première fois que les pays d'une même région du monde avait réfléchi ensemble sur leur avenir commun. Depuis sa première parution commerciale en langue française (Editions Economica), il a été traduit en trois autres langues: en anglais (Oxford University Press), espagnol (Ministère espagnol chargé de l'environnement) et arabe (Editions Edifra). D'autres documents ont été complétés et prolongent l'information sur le Plan Bleu:

- le résumé du rapport principal en quatre langues; - des fascicules thématiques, destinés à approfondir certaines questions que le rapport principal ne pouvait que survoler (pêche et aquaculture, forêt, conservation des écosystèmes méditerranéens, industrie et environnement, îles, eau, etc.).

La publication de l'ouvrage Plan Bleu ne marque évidemment pas la fin de l'exercice. Dès 1989, les responsables de Sophia Antipolis, tout en développant dans un cadre plus permanent les fonctions d'observation et d'évaluation de l'environnement méditerranéen, ont appliqué leur démarche antérieure pour accompagner le recentrage du PAM. A ce titre, ils participent aux divers Programmes d'aménagement côtier (PAC) en contribuant et en aidant à la formulation de scénarios côtiers pour chaque zone retenue. Du reste, outre qu'il nécessite une actualisation et un réexamen incessants en fonction des nouvelles données, l'exercice du Plan Bleu ne peut se concevoir que comme un



processus dynamique et continu, une caméra explorant l'avenir, tantôt en focalisant sur des secteurs et des zones bien circonscrites de la région, tantôt en prenant du champ pour un panorama de tout le bassin. Les bouleversements géopolitiques qui ont marqué la transition des années 80 aux années 90 n'ont pas épargné la Méditerranée: ils rendent plus nécessaire encore la démarche du Plan Bleu.

LE CENTRE DE SPLIT (PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES): LA VOCATION PLURIDISCIPLINAIRE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

Tout comme le Plan Bleu, le Programme d'actions prioritaires (PAP) est issu de la réunion intergouvernementale de Split de 1977 et a été hébergé à Split, en 1980. Il est destiné à promouvoir une gestion rationnelle de l'environnement en offrant des orientations pratiques pour la solution de problèmes prioritaires, grâce à des projets de démonstration et à des projets pilotes. Il a également lancé les projets qui ont été à l'origine des premiers programmes d'aménagement côtier avec le recentrage.

Les domaines d'activité retenus pour le programme ont été ceux qui semblaient le mieux représenter l'expérience et les besoins communs des pays riverains et, de ce fait, les plus aptes à stimuler entre eux la coopération technique et l'échange de savoir-faire. Le champ d'action du PAP est très vaste, des sols à l'aquaculture, du tourisme aux énergies nouvelles, et il mobilise donc des disciplines très diverses pour des projets précis, avec un élément "formation" qui est un investissement à long terme dans les capacités humaines du bassin. Parmi les multiples activités menées par le PAP sur plus d'une décennie, on relèvera:

- l'élaboration de principes directeurs pour la planification et la gestion intégrée de zones côtières, notamment l'utilisation d'outils de gestion tels que le Système d'information géographique (SIG), d'une méthode pratique d'évaluation d'impact sur l'environnement et d'instruments économiques;
- des études de cas et une approche méthodologique à la planification, la conception et l'exécution de projets de réhabilitation dans des zones historiques de la Méditerranée;
- des missions dans divers pays pour étudier le développement des ressources en eau des îles et zones côtières isolées, la gestion des ressources en eau et des projets de conservation de l'eau;
- la mise au point d'une méthode commune et l'exécution de projets de coopération sur la cartographie et la surveillance de l'érosion côtière;
- les applications potentielles des sources d'énergie renouvelables;

- l'aménagement du territoire dans les zones sismiques, le développement de l'aquaculture et la capacité d'accueil des établissements touristiques (réunions et séminaires); des méthodes améliorées d'élimination des déchets solides et liquides et de réutilisation des eaux usées urbaines pour l'irrigation.

Toutes ces actions donnent lieu à des cours de formation organisés périodiquement dans les



pays méditerranéens avec l'aide des gouvernements ou des autorités locales d'accueil, et d'un autre organisme des Nations Unies ou d'une institution nationale. Pour chaque exercice biennal, ce sont ainsi plus de deux cents ressortissants méditerranéens, dont la plupart proviennent de pays en développement, qui bénéficient d'une formation à des techniques nouvelles d'évaluation et de gestion de l'environnement, ce qui concrétise l'objectif de transfert du savoir-faire assigné au PAP. Ce sont les gouvernements qui décident de leur participation aux projets du PAP et qui désignent les institutions nationales à vocation méditerranéenne chargées de participer à l'exécution des divers projets. Le réseau d'experts et d'institutions relevant du PAP s'est étoffé au fil des années au point de compter aujourd'hui plus de trois cents noms. Le PAP a, de cette manière, préparé le terrain à une mobilisation efficace de toutes les compétences pour l'aménagement écologiquement rationnel du littoral méditerranéen. A long terme, lorsque les stratégies de développement nationales auront pleinement intégré le facteur "environnement", les graines semées par le Centre de Split à toutes les croisées de la Méditerranée permettront d'engranger les résultats.

LE CENTRE DE TUNIS (AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES): LA PRÉSERVATION DES SITES NATURELS ET DES ESPÈCES MENACÉES

On ne saurait trouver meilleure illustration de la souplesse du système juridique mis en place à Barcelone en 1976 que l'adoption à Genève, six ans plus tard (en 1982) du "Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée". En effet, si la Convention de Barcelone ne se réfère pas explicitement à la notion d'"aires protégées", ses dispositions générales sur la sauvegarde du patrimoine, la protection et l'amélioration du milieu marin la sous-entendaient. La nécessité de promouvoir, développer et coordonner les activités liées à cet aspect de la protection du milieu méditerranéen s'est donc peu à peu imposée aux gouvernements des pays riverains dont bon nombre avaient déjà souscrit à des programmes ou ratifié des conventions internationales pertinentes ("Homme et Biosphère", Convention RAMSAR, Convention CITES, etc.). En 1977, une consultation d'experts sur les parcs marins et les zones humides, tenue à Tunis, avait formulé des principes pour la création et la gestion d'aires protégées en Méditerranée, et pour la mise en place d'un réseau intégré de ces aires. Le Protocole ASP de 1982 s'inspire en grande partie de ces principes. Bien qu'il n'ait pas envisagé la création d'un centre spécialisé, les gouvernements méditerranéens réunis à Athènes en 1980 ont approuvé l'offre de la Tunisie d'héberger un programme de ce genre. Le Centre pour les aires spécialement protégées a été installé à Salammbô, dans la banlieue de Tunis, en 1985, et inauguré officiellement deux ans plus tard. La Tunisie est particulièrement sensible au problème pour avoir accueilli plusieurs réunions qui lui étaient consacrées et posséder elle-même des réserves d'un grand intérêt méditerranéen (comme le parc national d'Ichkeul et son lac).

Le Centre de Tunis a été chargé des tâches suivantes:

- mise au point de lignes directrices sur la sélection, l'implantation et la gestion des aires protégées;
- assistance aux pays pour la promotion d'aires protégées;
- établissement et tenue à jour d'un répertoire des aires protégées marines et côtières en



Méditerranée;

- assistance aux pays pour la création d'au moins 50 nouvelles aires ou réserves marines et côtières, conformément à l'un des objectifs de la Déclaration de Gênes;
- recensement des législations nationales et des accords internationaux régissant les aires méditerranéennes;
- mise en place progressive du réseau des aires protégées;
- organisation de programmes de formation d'experts ASP.

Les réglementations des aires protégées ne suffisent pas, naturellement, à sauvegarder certaines espèces qui sont menacées d'extinction en Méditerranée et pour lesquelles ont été adoptés des plans d'action: phoque moine (1987), tortues marines (1989) et cétacés (1991). Le Centre a donc également été chargé de coordonner les activités liées à ces plans.

Le Centre de Tunis bénéficie de l'appui scientifique et technique de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) qui joue un rôle important, aux niveaux international et régional, pour la protection de la nature et des espèces. Le Centre participe aussi pleinement aux programmes d'aménagement côtier, en étroite coopération avec les autres composantes du PAM, pour qu'y soit intégrée la création d'aires protégées.

PHOQUE MOINE ET TORTUES MARINES: UNE SURVIE PRÉCAIRE

L'extinction d'une espèce n'est pas seulement un appauvrissement de ce qu'on appelle la "biodiversité" de notre planète. Elle fait aussi sauter un maillon de l'écosystème, avec des perturbations et des effets souvent imprévisibles. Depuis une quinzaine d'années le phoque moine et les tortues marines de Méditerranée mobilisent des associations dans des campagnes très dynamiques pour leur sauvegarde.

Le phoque moine

Comme son nom l'indique, il préfère la solitude et la contemplation de la nature au tohu-bohu du tourisme de masse. *Monachus monachus* est comme tous les phoques un mammifère de l'ordre des pinnipèdes (membres en forme de nageoires). L'urbanisation du littoral méditerranéen et l'afflux des estivants l'ont contraint à abandonner ses habitats traditionnels - les plages abritées - pour des grottes creusées dans les falaises, mais sans pouvoir toujours échapper aux curieux. Ses ennemis ne datent pas d'hier: pendant des siècles, il a été massacré pour l'exploitation de sa peau et de sa graisse. Massacré mais non exterminé. On sait par de nombreuses chroniques qu'il formait autour du bassin des colonies comptant jusqu'à plusieurs milliers d'individus. On estime qu'il n'en reste plus que 300 à 500 dans toute la Méditerranée. En dehors des pressions sur son habitat, le phoque moine est encore tué par les pêcheurs qui voient en lui un "concurrent" susceptible d'endommager leurs filets et leurs captures. La surpêche le prive souvent de la nourriture nécessaire. Quant à la pollution marine, elle agit directement (risque d'emmêlement dans les matières synthétiques) et indirectement en fragilisant son organisme face aux infections et en altérant sa fécondité. Les dernières colonies restreintes (quelques dizaines d'individus) se trouvent en Algérie, en Tunisie, et surtout en Méditerranée orientale (Grèce et Turquie). Le plan d'action du PAM prévoit l'identification des sites de reproduction et leur intégration dans des aires protégées avec des zones-tampons où la pêche et l'accès aux touristes seront réglementés, des campagnes d'information parmi les pêcheurs, les populations locales et les estivants. Des résultats ont déjà été obtenus (aménagement de parcs, législations), mais la vigilance des associations de sauvegarde reste le meilleur garant de l'application effective des mesures.

Les tortues marines

Entre la mise en conserve et un habitat menacé, la survie des tortues marines s'apparente à une course



commencée voici 90 millions d'années et où les adversaires à éliminer aujourd'hui ne sont pas moins redoutables: promoteurs immobiliers et agents touristiques. La capture à des fins gastronomiques (soupes de tortue) est désormais interdite dans la plupart des pays, mais le commerce des carapaces sévit encore. Les tortues femelles traversent la Méditerranée pour venir nicher sur des plages bien établies selon un code très rigoureux. Le bruit, les mouvements, les lumières peuvent les faire renoncer facilement à déposer chacune dans le sable une centaine d'oeufs gros comme des balles de ping-pong. Complexes hôteliers, aménagements balnéaires, yachts, embarcations, tout se ligue aujourd'hui contre elles. De même que le phoque moine, la tortue marine est sensible aux diverses formes de pollution: il lui arrive d'ingérer des débris plastiques qu'elle confond avec de la nourriture et elle échoue souvent sur les plages, victime d'intoxication. Elle est aussi capturée accidentellement lors de la pêche à la palangre, au chalut, aux filets dérivants. Comme les moeurs, le comportement et les déplacements des tortues restent mal connus, on organise des campagnes de marquage. L'information et la sensibilisation des pêcheurs, autochtones et touristes sont le préalable à toute action efficace. La chute des effectifs est spectaculaire depuis 15 ans - environ 50%. Dans les sites de nidification les plus importants fréquentés par plusieurs centaines de tortues (Zanthe en Grèce, delta du Dalyan en Turquie, plage de Lara à Chypre), des mesures ont été prises, mais il arrive fréquemment qu'elles soient remises en question par des intérêts locaux, des aménagements sauvages, malgré la vigueur des campagnes de protestation des écologistes.

LES SITES HISTORIQUES: SAUVER LE PATRIMOINE CULTUREL

La Méditerranée offre sur son pourtour la plus forte concentration de sites et de monuments historiques qui soit au monde, témoignages de cinq mille ans d'échanges, de contacts, de conquêtes et de conflits. Le flux et le reflux des civilisations les ont abandonnés sur ses rives comme des gemmes où s'est cristallisé le génie créateur de l'homme. Ce patrimoine a suscité un regain d'intérêt au cours des dernières décennies, sans doute parce que les sociétés méditerranéennes ont senti le besoin de renouer avec leurs racines. Mais dans le même temps, certains des sites - et non des moins prestigieux - étaient menacés par la pollution, la surfréquentation touristique et l'urbanisation incontrôlée.

La valeur du patrimoine culturel et l'obligation de le protéger figurent dans le préambule de la Convention de Barcelone et dans celui du Protocole relatif aux aires spécialement protégées. En septembre 1985, en adoptant leur Déclaration de Gênes, les pays méditerranéens se sont engagés à identifier au moins 100 sites historiques d'intérêt méditerranéen commun, et ils ont chargé le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) d'élaborer des principes généraux et des critères de sélection. En 1987, une liste initiale de 100 sites a été approuvée par tous les pays riverains, étant entendu que celle-ci restait ouverte. A cette nouvelle forme de coopération méditerranéenne ont été associées des institutions internationales à vocation patrimoniale (UNESCO, ICOMOS, ALECSO), tandis que deux composantes du PAM étaient plus directement concernées: le Centre de Split dont une action prioritaire lancée en 1984 porte sur "la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques", et le Centre de Tunis dont la promotion des aires protégées s'étend à des aspects culturels.

Une première réunion des responsables de sites historiques de la Méditerranée s'est tenue en janvier 1989 à Marseille. Elle a adopté une déclaration et une Charte prévoyant notamment la mise en place d'un réseau pour faciliter la coopération, les échanges de connaissance et de savoir-faire. Le secrétariat du réseau a été confié à l'Atelier du patrimoine de la Ville de Marseille, avec des



2. LISTE DES SIGLES UTILISÉS

- AIEA** : Agence internationale de l'énergie atomique
BEI : Banque européenne d'investissement
BIRD : Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BM)
BM : Banque mondiale
CAP/OZC : Centre d'activité de programme/Océans et zones côtières (PNUE, Nairobi)
CAR/ASP : Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (PAM/PNUE)
CAR/PAP : Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (PAM/PNUE)
CAR/PB : Centre d'activités régionales/Plan Bleu (PAM/PNUE)
CEE : Communauté économique européenne
CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1983)
CIESMM : Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée
COI : Commission océanographique intergouvernementale
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites
LIRM : Ancien nom du MEL
MAB : "Man & Biosphere" - Programme "L'Homme et la Biosphère" (UNESCO)
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MED POL : Programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée (PAM/PNUE)
MEL : Laboratoire du milieu marin (AIEA, Monaco)
METAP : Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (BM/BEI)
OMI(OMCI) : Organisation maritime internationale
OMM : Organisation météorologique mondiale
OMT : Organisation mondiale du tourisme
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU DI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAC : Programme d'aménagement côtier (PAM/PNUE)
PAM : Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE)
PEM : Programme pour l'environnement dans la Méditerranée (BM/BEI)
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
RAMOGE : Saint-Raphaël - Monaco - Gênes (accord sous-régional)
REMPEC : Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (PAM/PNUE)
ROCC : Ancien sigle du REMPEC
UICN : Alliance mondiale pour la nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WWF : Fonds mondial pour la nature

- 1975 : Adoption en février du Plan d'action pour la Méditerranée par 16 pays riverains, à Barcelone, Espagne. Lancement du programme MED POL de surveillance continue et de recherche.
- 1976 : Adoption de la Convention de Barcelone et des deux premiers protocoles (Immersion et Situations critiques) par 16 pays riverains et la CEE, en février. Inauguration en décembre du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC, aujourd'hui appelé le REMPEC), à Malte.
- 1977 : La réunion intergouvernementale de Split décide le lancement du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires pour concrétiser l'élément "socio-économique" du Plan d'action.
- 1979 : Création du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
- 1980 : Adoption en mai, à Athènes, du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique.
- 1981 : Approbation et lancement de MED POL - Phase II à la réunion intergouvernementale de Cannes.
- 1982 : Le siège de l'Unité de coordination du PAM est transféré de Genève à Athènes. En avril, adoption du Protocole relatif aux aires spécialement protégées.
- 1985 : La Quatrième réunion des Parties contractantes, à Gênes, Italie, adopte un premier train de mesures antipollution communes (critères de qualité) et une "Déclaration sur la deuxième décennie méditerranéenne", dite "Déclaration de Gênes", qui marque une volonté réaffirmée des pays riverains d'agir pour la sauvegarde de leur environnement.
- 1987 : Inauguration en février du Centre pour les Aires spécialement protégées à Salammbô, Tunis, quatrième Centre d'activités régionales du PAM.
- 1989 : A la Cinquième réunion, à Athènes, adoption du principe du recentrage du Plan d'action sur la planification et la gestion intégrées de zones côtières, et du deuxième train de mesures antipollution.
- 1990 : Avec l'adhésion de l'Albanie à la Convention de Barcelone, tous les Etats convoqués en 1976 à Barcelone par le PNUE se retrouvent au complet.
- 1991 : A la Septième réunion, au Caire, adoption de l'annexe IV au Protocole tellurique et du plan d'action pour la protection des cétacés de Méditerranée.
- 1992 : En juin 1992, l'expérience du PAM, avec ses dix-sept années de coopération et de réflexion commune sur les rapports environnement/développement est présentée à la Conférence de Rio, nouveau sommet mondial sur l'environnement vingt ans après la Conférence de Stockholm.

3. LES DATES CHARNIÈRES DU PAM





4. LES PUBLICATIONS DU PAM

La Série des rapports techniques du PAM (déjà plus de 60 titres) comprend un grand nombre des rapports élaborés au cours des diverses activités menées dans le cadre des diverses composantes et Centres régionaux du Plan d'action. Elle s'adresse avant tout à la communauté scientifique. Les rapports sont publiés en anglais et/ou en français, et certains volumes comprennent les évaluations de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les principales substances des annexes au Protocole tellurique.

La Déclaration de Gênes. Fascicule contenant le texte intégral de la Déclaration de 1985 dans les 10 langues de la région méditerranéenne.

Les plans d'action pour la conservation du phoque moine et des tortues marines. Texte des plans d'action (en anglais, arabe et français).

Chaud et Sec : le climat méditerranéen au XXI^e siècle. Brochure de vulgarisation consacrée aux répercussions possibles de l'évolution du climat dans la région (en anglais, arabe et français).

Bulletin d'information MEDONDES. Publication trimestrielle en anglais, arabe et français de l'Unité de coordination qui rend compte des diverses activités du PAM et consacre des dossiers à des problèmes de la région.

L'Unité de coordination diffuse également la documentation du PNUE, et notamment des brochures en anglais, arabe, espagnol et français contenant les textes de la Convention de Barcelone et des Protocoles. Elle diffuse également des affiches, auto-collants et autres matériaux d'information sur l'environnement de la Méditerranée.

L'Unité diffuse les documents établis et publiés par les Centres d'activités régionales du PAM (rapports, répertoires, lignes directrices, etc.).

Publié et imprimé par:



Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des Nations Unies pour l'environnement

Des exemplaires de ce document ainsi que d'autres
publications du Plan d'action pour la Méditerranée
du PNUE peuvent être obtenus de:

Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Leoforos Vassileos Konstantinou, 48
B.P. 18019
11610 Athènes
GRECE

